domaines, c'était à lui à s'y maintenir, à les étendre, à se conserver des sujets soumis, des vassaux fidèles, à punir ceux qui lui manquaient d'obéissance ou de foi. Les liens qui l'unissaient à ses supérieurs ou à ses égaux étaient trop faibles, les garanties qu'il y pouvait trouver trop lointaines et trop tardives pour qu'il leur confiât son sort. De là cette individualité si forte et si fière, caractère des membres de la hiérarchie féodale. C'était un peuple de citoyens épars, dont chacun, toujours armé, suivi de sa troupe ou retranché dans son fort, veillait lui-même à sa sûreté, à ses droits, comptant bien plus sur son courage et son renom que sur la protection des pouvoirs publics. Un tel état ressemble moins à la société qu'à la guerre; mais l'énergie et la dignité de l'individu s'y maintiennent; la société peut en sortir.

Aussi la vit-on bientôt s'affermir et croître au milieu de ce régime féodal si turbulent, si oppressif, si détesté. Il avait fallu cinq siècles à la France pour poser définitivement le pied hors de la barbarie; pendant cinq siècles, toutes les existences individuelles, toutes les institutions publiques avaient été précaires, mobiles, flottant au gré de la force et du hasard; si bien que, durant cette époque, on ne peut démêler aucun principe général, ni saisir la trace d'aucun progrès, et que la société semble stationnaire au sein du chaos. A travers cette longue et obscure anarchie, on voit seulement la féodalité se former aux dépens tantôt de la liberté, tantôt de l'ordre, non comme un perfectionnement de l'état social, mais comme le seul système qui puisse acquérir quelque fixité, comme une sorte de pis aller nécessaire. Dès qu'elle a prévalu, toutes choses prennent un autre aspect. La société, jusque-là dissoute

et sans forme, a retrouvé enfin, avec une forme déterminée, un point de départ et un but. Le régime féodal, à peine vainqueur, est aussitôt attaqué, dans les degrés inférieurs, par la masse du peuple qui essaye de reconquérir quelques libertés, quelques propriétés, quelques droits, dans le degré supérieur, par la royauté qui travaille à recouvrer son caractère public, à redevenir la tête d'une nation. Ces efforts ne sont plus tentés au milieu du choc de systèmes divers, confus, et qui se réduisent l'un l'autre à l'impuissance et à l'anarchie; ils naissent au sein d'un système unique, et ne se dirigent que contre lui. Ce ne sont plus des hommes libres dans une situation vague et douteuse, et qui défendent mal, contre la domination des chefs dont ils habitent les terres, les débris de leur indépendance barbare. Ce sont des bourgeois, des colons, des serfs, dont la condition est claire, déterminée, qui savent bien quels sont leurs maux, leurs ennemis, et s'appliquent incessamment à s'en affranchir. Ce n'est plus un roi incertain du titre et de la nature de son pouvoir, tantôt le chef des guerriers, tantôt le plus riche des propriétaires, ici l'oint du Très-Haut, là l'héritier des empereurs, et qui s'agite confusément au milieu de sujets indépendants, de leudes avides, empressés tantôt d'envahir son autorité, tantôt de s'en isoler absolument. C'est le premier des seigneurs féodaux qui travaille à se faire le maître de tous, à changer sa suzeraineté en souveraineté. Aussi, malgré la servitude où le peuple est tombé à la fin du xe siècle, dès ce moment c'est l'affranchissement du peuple qui est en progrès. Malgré la faiblesse, ou plutôt la nullité du pouvoir royal à la même époque, dès ce moment c'est le pouvoir royal qui gagne du terrain. Nul effort n'est vain, nul pas rétrograde. Ce système

monarchique, que le génie de Charlemagne n'avait pu fonder, des rois bien inférieurs à Charlemagne le feront prévaloir peu à peu. Ces droits, ces garanties que les guerriers germains n'avaient pu conserver, les communes les ressaisiront successivement. La féodalité seule a pu naître du sein de la barbarie ; mais à peine la féodalité est grande qu'on voit naître et grandir dans son sein la monarchie et la liberté.

Mon dessein n'est point de décrire ici cette double révolution, ni de faire voir comment l'affranchissement du peuple sortit de la servitude féodale et la royauté de la seigneurie. C'est du régime féodal seul que je recherche en ce moment le caractère. Or, il faut bien que les causes d'un si grand changement y fussent déposées, quelques-unes du moins. Rien n'est obstacle qui ne soit aussi moyen. C'est sur le régime féodal et malgré lui que les rois ont conquis le pouvoir, les communes et les campagnes la liberté ; et pourtant c'est sous son empire que sont nées, qu'ont grandi les forces qui ont accompli cette conquête; il était donc en même temps contraire à leur but et propice à leur développement ; il a résisté et concouru à leurs succès.

La liberté, dit-on, est contagieuse. Les peuples n'ont pas toujours eu ce bonheur. Plus d'une aristocratie a gardé le privilége de la liberté et condamné ses sujets à une invincible servitude. Mais tant de permanence n'a guère appartenu qu'aux aristocraties fortement concentrées et gouvernant par un sénat. Celles-là seules ont opposé un mur impénétrable aux efforts du peuple vers l'affranchissement, ou avili leurs sujets au point de leur faire accepter le joug. L'aristocratie féodale ne pouvait produire ni l'un ni l'autre effet.

Ses rangs n'étaient point serrés; elle opprimait et résistait individuellement. Son oppression en était plus arbitraire, mais moins savante, et sa résistance moins efficace, surtout moins obstinée. Les corps seuls sont à l'abri des accidents et ne se lassent jamais. Une chance heureuse, une rébellion inopinée obligeait un seigneur à des concessions. Il essayait de les retirer et y réussissait quelquefois. Mais quand les rébellions s'étaient renouvelées souvent, elles atteignaient leur but. Il n'y a pas de roi qui puisse vivre toujours en guerre avec ses sujets. Quand il arriva à la population des villes et des campagnes d'entreprendre, contre la noblesse, une lutte presque générale, la noblesse fut victorieuse; elle était contrainte d'agir en corps, ce qui lui donnait l'avantage; mais les résistances partielles, locales, eurent plus de succès, et c'était celles que provoquait surtout l'aristocratie féodale. Elle les provoquait plus que toute autre aristocratie, par les excès d'une tyrannie individuelle et toujours présente; et en même temps elle était beaucoup moins capable de les surmonter.

Elle n'avait pas non plus, et par les mêmes causes, cette puissance d'avilissement, cette aptitude à retenir les peuples dans un état d'apathie et de mutilation morale, dont le despotisme d'un seul et les sénats aristocratiques ont été si souvent doués. Jamais peut-être l'homme ne s'est vu plus durement, plus insolemment traité que sous le régime féodal; et pourtant ce n'est pas chez les seuls possesseurs de fiefs, c'est aussi parmi les sujets que ce régime a réveillé et fortifié l'instinct du droit, le sentiment de la dignité humaine. Un peuple peut perdre ce sentiment en présence d'un despote entouré de tous les prestiges de la superstition et de l'éclat d'une supériorité éblouissante, comme revêtu d'un pouvoir illimité ; une nation vaincue peut tomber dans une

humiliation sans remède sous l'empire d'une nation souveraine gouvernant en corps, et pesant ainsi tout entière sur chaque point de son territoire, sur chacun de ses sujets. La pensée des vaincus succombe comme leur existence sous un tel fardeau, et l'on voit alors des masses d'hommes accepter la servitude comme leur condition naturelle et presque légitime. Mais quand le pouvoir est à la fois rapproché et individuel, quand il ne tombe pas de haut ou n'émane pas d'un grand corps, quand il s'exerce presque d'homme à homme et directement, il ne lui est point donné de détruire ainsi, dans le fond des cœurs, tous les instincts de résistance, tous les besoins de liberté, car l'homme refuse de s'humilier absolument devant son semblable, dès qu'ils se voient tête à tête et de près. Telle était la situation de l'aristocratie féodale; elle était oppressive, mais peu imposante, armée de la force qui disperse des paysans, mais non entourée des prestiges qui s'emparent de l'esprit humain. Au XIe siècle, la noblesse des familles n'était rien encore; ce n'était point sur le privilége de la naissance, sur la longue possession des avantages sociaux que se fondait la domination des propriétaires de fiefs. Leur supériorité était un fait matériel et redoutable, non un droit ancien et respecté. Aussi arriva-t-il que la liberté dont ils jouissaient fut en effet contagieuse, et que malgré leur brutale tyrannie, par le spectacle de leur propre existence, le sentiment de la dignité de l'individu se propagea autour d'eux. Le bourgeois, le vilain même apprirent de leur seigneur ce qu'ils n'auraient jamais appris d'un sénat aristocratique ni d'un roi, à se croire des droits et à les défendre. L'exemple de la liberté était voisin et individuel comme la source de l'oppression. Dans ses rapports avec son suzerain, avec ses vassaux,

chaque seigneur revendiquait sans cesse ses droits, ses priviléges, l'exécution des contrats ou des promesses. Il appelait la population de ses domaines à les soutenir avec lui, et par la guerre. Cette population comprit qu'elle aussi pouvait réclamer des droits, conclure des traités; elle se sentit renaître à la vie morale; et un siècle s'était à peine écoulé qu'au mouvement général des communes vers l'affranchissement et les chartes, on put reconnaître que le peuple, loin de s'avilir, avait recouvré quelque dignité et quelque énergie sous le régime le plus arbitraire, le plus vexatoire qui fut jamais.

En même temps, et par d'autres conséquences des mêmes causes, la féodalité s'ouvrait de toutes parts, sans cesser de les craindre et de les combattre, aux progrès du pouvoir royal. Elle n'était pas plus compacte contre la royauté que contre l'affranchissement du peuple. A l'une et à l'autre, un sénat eût opposé la force d'un corps unique, permanent, toujours animé du même esprit et voué au même dessein. La féodalité ne leur opposa que des individus ou des coalitions mal unies et passagères. Qu'on y regarde: la formation progressive de la monarchie française n'est point une œuvre politique, la lutte d'un pouvoir central contre une aristocratie qui défend et perd ses libertés: c'est une série de conquêtes, la guerre d'un prince contre d'autres princes qui défendent et perdent leurs États. Là réside la différence fondamentale qui a distingué la France de l'Angleterre, et décidé longtemps du sort des deux pays. Les barons anglais ne furent jamais que des aristocrates; ils conservèrent leurs droits et imposèrent à leur souverain des institutions. Au XIe siècle, la France était couverte de souverains; ils furent vaincus et perdirent tout en perdant leur souveraineté. J'y reviendrai ailleurs.

Les rapports et les devoirs féodaux étaient le seul lien qui unît entre eux tous ces princes, qui prévînt leur complet isolement, qui donnât enfin, à leur coexistence sur le sol français, l'apparence d'une confédération aristocratique; et ce lien, par sa nature même, tourna au profit, non de l'aristocratie, mais de la royauté. Toute aristocratie véritable est une association d'égaux. C'étaient des égaux que les patriciens de Rome, de Venise, les barons de l'Angleterre; et la ferme union de leurs forces prit sa source dans l'égalité de leurs situations et de leurs droits. L'aristocratie féodale ne fut en France qu'une hiérarchie de supérieurs et d'inférieurs; hiérarchie fondée sur des droits et des devoirs réciproques, maintenue par de généreux sentiments, mais qui, ne consacrant que des rapports individuels, ne put jamais acquérir la consistance d'un corps politique. Quand le roi se fut enfin placé au sommet de cette confédération où dominait le principe de l'isolement et de l'inégalité, il devint le centre de toutes les obligations féodales, l'objet le plus élevé de la fidélité et du dévouement. Dès lors la féodalité fut vaincue, et en même temps se manifesta pleinement son vrai caractère. Il fut clair que, bonne seulement pour faire faire à la société le premier pas hors de la barbarie, elle était incompatible avec les progrès de la civilisation, qu'elle ne portait dans son sein le germe d'aucune institution publique et durable, que le principe des gouvernements aristocratiques lui manquait aussi bien que tout autre, et qu'elle laisserait, en périssant, une noblesse autour du trône, des aristocrates au-dessus du peuple, mais point d'aristocratie dans l'État.

C'est en effet ce qui est arrivé dans toute l'Europe. L'Angleterre seule a eu une autre destinée, et par des causes absolument étrangères au régime féodal.

SIXIÈME ESSAI.

DES CAUSES DE L'ÉTABLISSEMENT DU GOUVERNEMENT REPRÉSENTATIF EN ANGLETERRE.

On s'étonnera peut-être qu'au lieu de rechercher par quelles causes le gouvernement représentatif ne réussit point à s'établir en France, malgré les essais tentés du XIVe au XVIe siècle, j'entreprenne de montrer ici pourquoi la même tentative eut, en Angleterre, plus de succès.

C'est que l'examen des causes qui ont déterminé, en Angleterre, le succès du système représentatif, me paraît le plus court et le plus sûr moyen d'expliquer son mauvais sort dans notre pays.

Le XIIIe siècle a vu naître et grandir le parlement britannique. C'est avec le XIVe qu'ont commencé en France les États Généraux. Depuis la fin du XIIIe siècle, le parlement, bien que sa destinée ait été pleine de vicissitudes et sa puissance fort inégale, n'a pas cessé de faire partie intégrante et nécessaire du gouvernement anglais. En France, les États Généraux, au moment même de leur plus grand éclat, c'est-à-dire dans le cours du XIVe siècle, n'ont guère été que des accidents, un pouvoir national et souvent invoqué, mais non un établissement constitutionnel. C'est bien avant le XIIIe et le XIVe siècles qu'il faut chercher, dans les deux pays, les vraies raisons de